

**MISSION PERMANENTE
DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
AUPRÈS DES NATIONS UNIES**



800 SECOND AVENUE, 5TH FLOOR
NEW YORK, NY 10017
TEL : (646) 649-5061
FAX : (646) 781-9974

**SEANCE D'INFORMATION DU CONSEIL DE SECURITE
SUR LE « MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA SECURITE
INTERNATIONALES : NON PROLIFERATION DES ARMES DE
DESTRUCTION MASSIVE »**

XXXXXXXXXXXX

DECLARATION DE

**S.E.M. DANIEL KABLAN DUNCAN
VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE**

A vérifier au prononcé

New York, le 26 septembre 2018

Monsieur le Président,

Je tiens à remercier la présidence américaine d'avoir organisé ce débat de haut niveau sur la question de la non-prolifération des armes de destruction massive.

Je voudrais également saluer la présence de votre Excellence, celle des Chefs d'Etat et de Gouvernement, ainsi que d'éminentes personnalités qui réhaussent l'éclat de cette séance dont le thème est d'une grande importance pour notre planète.

Monsieur le Président,

Le développement rapide des programmes nucléaires et balistiques a entraîné une prolifération d'armes de destruction massive. Ces armes alimentent la violence et les conflits, menacent la stabilité de régions tout entières et font ainsi de la question de la non-prolifération, un objectif de survie pour l'humanité.

En effet, malgré tous les efforts déployés par la Communauté internationale pour réaliser un monde exempt d'armes nucléaires, notre univers reste malheureusement encore sous leur menace permanente ainsi que celle des armes biologiques et chimiques. Il est dénombré, à ce jour, plus de 14.500 armes nucléaires dans le monde.

Ces armes, qui font courir le risque d'un conflit nucléaire aux conséquences humanitaires et environnementales irréversibles, constituent un défi réel pour notre Organisation commune.

Il est également à déplorer la propension des Etats à investir davantage dans la modernisation de leurs arsenaux nucléaires mais très peu dans l'élimination de ces armes et de leurs vecteurs.

Le Traité de Non-Prolifération Nucléaire, considéré comme la pierre angulaire du régime de non-prolifération est, à ce jour, mis à rude épreuve, et fait l'objet de divergences profondes lors de sa Conférence d'examen tous les cinq ans.

Le non-respect par certains Etats de leurs engagements, en matière de désarmement et de non-prolifération, constitue une atteinte grave à la sécurité et pourrait favoriser l'acquisition, par les acteurs non étatiques, des armes de destruction massive.

Le problème du nucléaire iranien, la situation au Moyen-Orient, notamment en Syrie, avec les allégations d'utilisation d'armes chimiques, l'usage de missiles balistiques au Yémen, ainsi que la question de la dénucléarisation dans la péninsule coréenne, constituent de vrais nœuds gordiens et de réelles sources de préoccupation pour la Communauté internationale. Ces situations nous interpellent sur la nécessité de mettre la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, au cœur de nos priorités.

Face à cette situation, le Conseil de sécurité, garant du maintien de la paix et de la sécurité internationales, se doit de continuer à assumer ses responsabilités, en matière de non-prolifération.

Dans ce contexte, la Côte d'Ivoire appelle à la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ainsi qu'à l'application des différents instruments juridiques internationaux, en matière de désarmement et de non-prolifération.

A cet effet, elle invite les Etats membres à s'acquitter, avec l'appui de l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques (OIAC), de leurs obligations internationales, découlant de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et de leur destruction.

Dans ce contexte, la Côte d'Ivoire qui est partie à tous les traités et conventions importants dans le domaine de la non-prolifération, a intégré dans ses lois nationales toutes les obligations découlant de ces instruments juridiques internationaux.

Dans le domaine du désarmement, l'approche « étape par étape » n'ayant pas produit les effets escomptés, ma délégation appelle les Etats dotés de l'arme nucléaire à envisager une nouvelle approche.

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire se félicite de l'adoption, le 7 juillet 2017, du Traité interdisant les armes nucléaires et souligne l'importance de sa mise en œuvre rapide.

L'espace extra-atmosphérique, considéré à juste titre comme « un bien commun pour l'humanité », mérite notre attention soutenue et requiert l'adoption urgente d'un instrument international juridiquement contraignant, pour le préserver de toute course aux armements et éviter ainsi sa militarisation.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire souligne la nécessité pour la Communauté internationale de se doter d'un instrument plus contraignant dans le domaine des armes biologiques ou à toxines. Elle souhaite, de même, l'adoption d'un instrument universel et non-discriminatoire afin de donner un gage de sécurité aux Etats non dotés de l'arme nucléaire.

S'agissant des armes chimiques, la Côte d'Ivoire appelle à l'universalisation de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, ainsi qu'à l'application des Résolutions 1540 (2004) et 2325 (2016).

A cet égard, le mandat confié à l'OIAC, lors de la réunion spéciale, les 26 et 27 juillet 2018 à La Haye, d'identifier et de traduire en justice les auteurs d'attaques aux armes chimiques, pourrait grandement contribuer à régler la question se rapportant aux allégations d'utilisation d'armes chimiques. La Côte d'Ivoire appelle le Conseil de sécurité à l'unité sur cette question.

Monsieur le Président,

Concernant le nucléaire iranien, ma délégation appuie la mise en œuvre du Plan d'Action Global Commun (JCPOA) jugé, dans l'ensemble, satisfaisant.

Dans cette perspective, la Côte d'Ivoire voudrait inviter les parties prenantes à aplanir leurs divergences sur cet Accord, fruit d'un compromis international inédit et qui demeure, à ce jour, une garantie certaine pour l'application du Traité de Non-Prolifération Nucléaire (TNP) et un gage de paix et de stabilité régionale.

Monsieur le Président,

S'agissant de la situation dans la péninsule coréenne, la Côte d'Ivoire salue les évolutions positives observées ces derniers temps.

La rencontre historique du 12 juin 2018 à Singapour entre Votre Excellence et le dirigeant nord-coréen, Kim Jong-Un, demeure un des jalons majeurs de cette nouvelle dynamique régionale.

La Côte d'Ivoire réitère à ce sujet son attachement aux principes de règlement pacifique des différends, à travers le dialogue et la concertation. Il exhorte toutes les parties prenantes à écarter définitivement toute option militaire qui ne pourrait qu'occasionner des conséquences dommageables et irréversibles pour l'ensemble de la planète.

Pour terminer, la Côte d'Ivoire, réaffirme son attachement au multilatéralisme, au droit international et souligne la nécessité d'accorder une haute priorité à la préservation du régime de non-prolifération des armes nucléaires, y compris leurs vecteurs, ainsi qu'à la promotion du désarmement et à la maîtrise des armements.

Je vous remercie de votre aimable attention.